

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 20 octobre 2025
N° CP-2025-7-8-2
N° applicatif 13203

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Cabinet

PARTICIPATION D'UNE DELEGATION DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE AU 94EME CONGRES DE L'ADF A ALBI - MANDAT SPECIAL

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer la participation d'une délégation de la Collectivité européenne d'Alsace au 94ème Congrès de l'ADF à Albi des 12 au 14 novembre 2025, dans le cadre d'un mandat spécial.

L'Assemblée des Départements de France (ADF) organise son 94ème congrès du 12 au 14 novembre 2025 à Albi (Tarn).

Ce congrès rassemblera 1500 élus départementaux qui convergeront vers Albi pour échanger sur les bonnes pratiques à l'initiative des élus du Département du Tarn, débattre des enjeux et des défis auxquels sont confrontés les Départements et à travers eux notre pays.

Il s'articulera autour de plusieurs temps forts :

- des ateliers permettront notamment d'échanger sur les questions de ruralité et de qualité de vie dans un souci d'attractivité du territoire (désengorgement des métropoles, mobilités, santé et éducation...), de travailler sur le financement des dépenses sociales (mobilisation de la 5^e branche, soutenabilité de la dépense sociale et pistes pour repenser son financement) ou encore de se questionner sur le modèle financier des départements (fiscalité, étouffement des départements suite à des dépenses imposées).
- Des visites de terrains dans le Département du Tarn pour découvrir les bonnes pratiques en matière de politiques publiques développées localement.
- enfin, la délégation aura la possibilité d'entendre les interventions du Président du Département hôte, les expressions des Présidents des groupes politiques et les interventions du Gouvernement et du Président de Départements de France.

Composition de la délégation :

Il est proposé que la délégation de la Collectivité européenne d'Alsace soit composée de 7 Conseillers d'Alsace ainsi que de 3 membres du cabinet et de l'administration.

Montant prévisionnel des dépenses :

Le montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement est estimé à 10 000 € TTC maximum, comprenant :

- les frais d'inscription au congrès
- le transport (train),
- l'hébergement,
- les repas non pris en charge par l'ADF.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- D'approuver le déplacement d'une délégation de la Collectivité Européenne d'Alsace au 94e congrès de l'Assemblée des Départements de France à Angers du 12 au 14 novembre 2025 ;
- De décider, dans l'intérêt de la Collectivité Européenne d'Alsace de confier un mandat spécial à la délégation composée des Conseillers d'Alsace et de membres du cabinet et de l'administration à ce Congrès, dont la liste est jointe en annexe au présent rapport ;
- De décider, dans l'hypothèse où un des membres de la délégation ne pourrait y assister, qu'une autre personne pourrait la remplacer et la liste pourrait être modifiée ;
- D'approuver la prise la prise en charge des frais correspondants (déplacements en train, hébergement, repas non pris en charge par l'ADF, frais d'inscription au Congrès) sur le budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- De décider de l'affectation d'une enveloppe de 10 000€, correspondant au montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement (déplacements en train, hébergement, repas non pris en charge par l'ADF, frais d'inscription au Congrès) ;
- De préciser que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P001</i>	<i>O002</i>	<i>P001E01</i>	<i>T03</i>	<i>1033-65-65312-031</i>	<i>8 000 €</i>
<i>P024</i>	<i>O003</i>	<i>P024E01</i>	<i>T03</i>	<i>53-011-6251-021</i>	<i>2 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>10 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.